

Image not found or type unknown



Vol avec scanette supermarché

Par **donzo**, le **21/03/2013** à **15:42**

Bonjour, je viens de me faire interpeller par un vigile à la sortie des caisses pour quelques articles non scannes dissimulés dans un des sacs. Le vigile m'emmenne dans une petite salle pour remplir un depot de plainte; je reconnais les faits et signe le document. Le vigile me dit alors que ca fait un petit moment qu'ils me surveillent, qu'ils ont des videos....Ensuite il me propose soit d'appeler la police soit me laisser partir en me demandant de me représenter dans la journée avec les articles précédemment dérobés, sachant qu'il ne s'agit que d'articles de consommation que j'ai pour la plupart déjà consommés.. je suis donc rentré chez moi mais dois-je vraiment me représenter avec ces quelques articles? Sinon qu'est-ce que je risque si je ne me représente pas **merci**

Par **amajuris**, le **21/03/2013** à **16:34**

bjr, sans doute que le magasin portera plainte contre vous pour vol avec toutes ses conséquences. Le fait de payer les articles ou de les ramener n'efface le délit de vol. ncdt

Par **donzo**, le **21/03/2013** à **16:42**

bonjour
La plainte sera certainement déposée dans tous les cas.. Mais le fait de ramener quelques articles de courses précédentes ne risque pas d'être perçu comme preuve de récidive, même s'ils n'ont aucune preuve?